

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-006-326

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 074 EN VUE D'AUTORISER UN USAGE DANS LA ZONE F-173

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Paiement, lors d'une séance ordinaire du 1^{er} février, afin de modifier le règlement no 074 pour y ajouter la sous-catégorie (salon de toilettage pour animaux) accessoire à l'habitation dans la zone F-173 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est adopté à la séance ordinaire le 8 mars 2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 074 est entré en vigueur le 25 janvier 1993 ;

ATTENDU QUE ce règlement de zonage n'autorise pas la sous-catégorie (salon de toilettage pour animaux) accessoire à l'habitation dans la « zone F-173 » ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la sous-catégorie (salon de toilettage pour animaux) accessoire à l'habitation dans la « zone F-173 » ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète le règlement suivant modifiant le règlement de zonage numéro 074.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 074 est modifié afin d'ajouter la sous-catégorie (salon de toilettage pour animaux) accessoire à l'habitation dans la zone « F-173 » le tout comme il apparaît au plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À GRAND-REMOUS, QUÉBEC, ce 5^e jour du mois de juillet 2021.

Jean-Marie Gauthier
Directeur Général

Jocelyne Lyrette
Mairesse

| | |
|--|------------------------------|
| Avis de motion : | 1 ^{er} février 2021 |
| Adoption du premier projet de règlement : | 8 mars |
| Consultation publique écrite : | 10 mars 2021 |
| Adoption du deuxième projet de règlement : | 6 avril 2021 |
| Avis de tenue de registre : | 14 avril 2021 |
| Adoption du règlement : | 5 juillet 2021 |
| Approbation de la MRC : | |
| Avis publique : | |
| Entré en vigueur du règlement : | |